

Les mesures incitatives de la zone franche, du code des investissements et de la zone franche du textile



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Conditions et avantages des régimes spéciaux

Régime de la
zone franche

Conditions d'éligibilité et
Avantages



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Une variété de secteurs éligibles au régime du statut de la zone franche pour les nouvelles et anciennes entreprises

Agrément zone
franche

Secteurs éligibles au régime de la zone franche

- ✓ Consommation locale
- ✓ Haute technologie
- ✓ Sous-traitance internationales
- ✓ Services
- ✓ Aménagements de zones



Sont éligibles au statut de la zone franche,

- les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre nationale axées sur la consommation locale, de haute technologie,
- les sociétés de sous-traitance internationales,
- les sociétés de services et les aménageurs de zones.



Sont exclues (non éligibles):

- Sociétés minières,
- Sociétés d'égrenage du coton,
- Sociétés de commerce international et de courtage,
- Sociétés de télécommunications,
- Sociétés de stockage, d'emballage et de reconditionnement



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Conditions d'éligibilités souples du régime du statut de la zone franche pour les nouvelles et anciennes entreprises

Conditions d'éligibilité au statut de la zone franche



Pour être éligible au statut de zone franche, les entreprises doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Exercer une activité de production de biens et services
- Garantir l'exportation d'au moins 70% des marchandises et les services produits
- Réserver en priorité les emplois permanents aux nationaux



LES AVANTAGES DOUANIERS

Les avantages accordés

- Exonération des droits de porte (droits de douane et redevances statistiques), à l'exception des prélèvements communautaires

- ✓ Matériels et équipements nécessaires à la réalisation du programme d'investissement et déclarés dans la demande d'agrément;
- ✓ Pièces de rechange rattachées auxdits matériels et équipements (15% de la valeur CAF);
- ✓ Matériaux de construction utilisés pour la construction de bâtiments industriels;
- ✓ Véhicules automobiles affectés exclusivement à la réalisation de l'objet social de l'investissement;
- ✓ Matériel de groupe frigorifique.

- Exonération de tous droits et taxes de douane lors de l'exportation des produits fabriqués en zone franche

- Réduction de 50 % des droits et taxes de douane sur les véhicules utilitaires

Durée des avantages

Cinq (5) périodes de douze (12) mois à compter de la date de délivrance de l'agrément



LES AVANTAGES FISCAUX

Les avantages accordés		Durée des avantages
■ Impôt très réduit sur les dividendes	✓ 0% pendant les 5 premières années ✓ 50% de la 6^{ème} à la 10^{ème} année ✓ Droit commun à partir de la 11^{ème} année	S'appliquent à partir de l'année à compter de l'octroi de l'agrément.
■ Exonération totale de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pendant les cinq premières années.	✓ 0% pendant les 5 premières années	S'applique que sur chacune des cinq (5) années à compter de l'octroi de l'agrément.
■ Taux réduit de l'Impôt sur les Sociétés	✓ 5% de la 6^{ème} à la 10^{ème} année, ✓ 10% jusqu'à la 20^{ème} année ✓ 20% à partir de la 21^{ème} année.	Ces taux s'appliquent à partir de la sixième année à compter de l'octroi de l'agrément.
■ Tarifs préférentiels sur la fourniture de services publics	✓ Téléphone, eau, électricité, frais de port	S'appliquent à partir de l'année à compter de l'octroi de l'agrément.
■ Exonération totale du droit fiscal d'entrée et de la TVA		S'applique que sur chacune des cinq (5) années à compter de l'octroi de l'agrément.



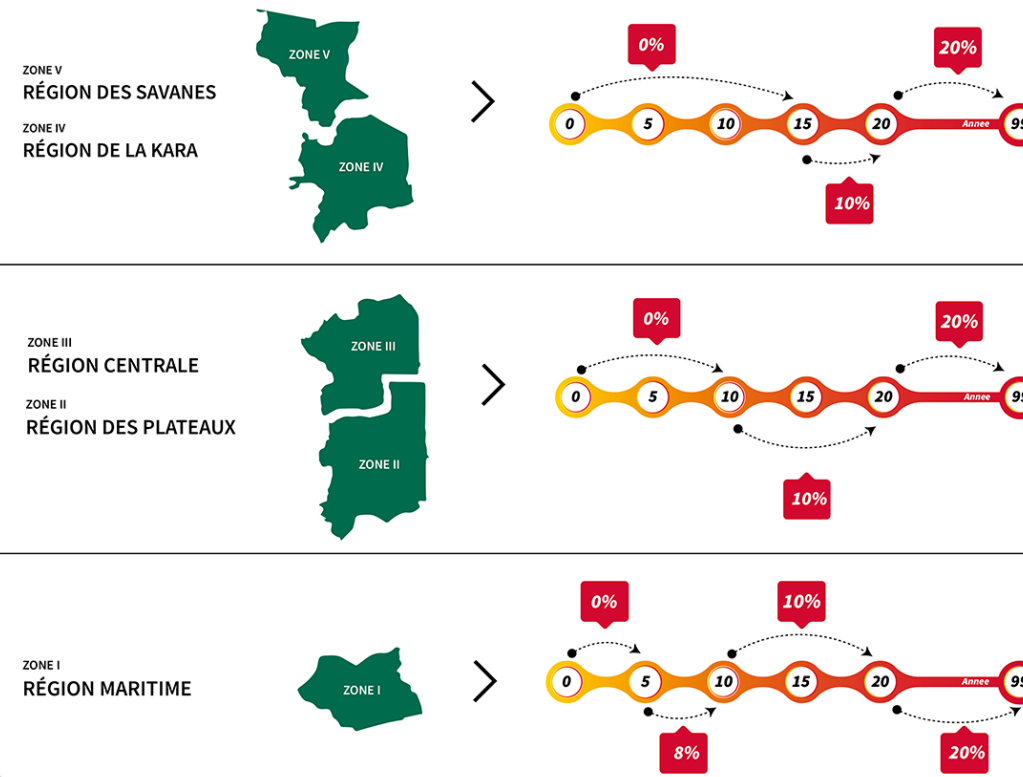
LES AVANTAGES FISCAUX

Zoom sur l'IMF

■ Exonération de l'Impôt Minimum Forfaitaire

Les entreprises nouvellement établies bénéficient d'une exonération de l'IMF jusqu'à trois ans après le début de l'activité. Cette exonération s'étend à 5 ans pour les PME et à 7 ans pour les entreprises transformant des matières premières locales.

Impôt sur les sociétés (IS) / Impôt minimum forfaitaire (IMF)



Durée des avantages

S'appliquent à partir de l'année à compter de l'octroi de l'agrément.



AVANTAGES ECONOMIQUES, FINANCIERS ET JURIDIQUES

En dehors des avantages douaniers et fiscaux, la zone franche offre les garanties suivantes aux entreprises régulièrement établies en République Togolaise :

- L'égalité de traitement et principes de non-discrimination ;
- La garantie de transfert des capitaux et des rémunérations ;
- La liberté de gestion ;
- La protection des Investissements par l'Etat ;
- Le recours à l'arbitrage ou aux juridictions nationales, sous-régionales, régionales et internationales, pour le règlement de différends.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Conditions et avantages des régimes spéciaux

Régime du Code
de
l'investissement

Conditions d'éligibilité et
Avantages

Conditions d'éligibilités souples du régime du code de l'investissement pour les nouvelles et anciennes entreprises



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

SECTEURS ÉLIGIBLES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

- ✓ **Agriculture**
- ✓ **Industrie**
- ✓ **Commerce**
- ✓ **Artisanat**
- ✓ **Holdings** *(de siège régional ou de centre opérationnel)*
- ✓ **Autres**



Sont éligibles au Code, les entreprises exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale, artisanale ou de service et les entreprises de statut de holdings, de siège régional ou de centre opérationnel.



Sont exclues (non éligibles):

- Les entreprises dont les activités sont interdites par la loi ;
- Les entreprises de minières et d'hydrocarbures (à l'exception des activités de stockage d'hydrocarbure, de gaz à usage domestique, industriel ou médical) ;
- La production d'armements et les activités militaires connexes ;
- Les activités de distribution ou de négoce (achat et revente en l'état des produits) à l'exception des services aux navires, à quai ou en rade, qui restent éligibles aux mesures incitatives.
- Les entreprises exerçant les activités suivantes : courtage, stockage de produits autres que végétal, animal et halieutique et destinés majoritairement à la vente sur les marchés togolais, gestion de centre commercial, à l'exception de la promotion immobilière des centres commerciaux.

Conditions d'éligibilités souples du régime du code de l'investissement pour les nouvelles et anciennes entreprises



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS



Le programme d'investissement doit être supérieur ou égal à 50 000 000 ^{F CFA}



Réserver la majorité des emplois permanents en priorité aux nationaux

Pour être admis au Code, le projet d'Investissement éligible doit répondre aux critères ci-après :

- **Pour une entreprise nouvelle:** le programme d'investissement doit être supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de Franc CFA ;
- **Pour une entreprise existante:** le programme d'investissement dans les moyens matériels ou d'équipements, impliquant l'extension, doit être supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de Franc CFA ;
- **Réserver la majorité des emplois permanents** en priorité aux nationaux.
- **L'admission au Code se fait sous le régime d'agrément :** pour les deux types d'Investissement : création d'entreprise nouvelle et extension d'entreprise existante.



LES AVANTAGES DOUANIERS

Les avantages accordés

■ Exonération des droits de ports (droits de douane et redevances statistiques), à l'exception des prélèvements communautaires

- ✓ Matériels et équipements nécessaires à la réalisation du programme d'investissement et déclarés dans la demande d'agrément;
- ✓ Pièces de rechange rattachées aux dits matériels et équipements;
- ✓ Matériaux de construction utilisés pour la construction de bâtiments industriels;
- ✓ Véhicules automobiles affectés exclusivement à la réalisation de l'objet social de l'investissement;
- ✓ Matériel de groupe frigorifique.

■ Dispense du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du prélèvement au titre des acomptes IS-IRPP catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

Durée des avantages

Cinq (5) périodes de douze (12) mois à compter de la date de délivrance de l'agrément



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

LES AVANTAGES FISCAUX

Les avantages accordés

Durée des avantages

■ Crédit d'impôt reportable non remboursable proportionnel au montant de l'investissement

- ✓ 15% de l'investissement effectivement réalisé dans le cadre du programme d'investissement pour les entreprises implantées en zone 1 (Région Maritime limitée à Lomé, la préfecture du golfe et celle d'Agoè-Nyivé);
- ✓ 22,5% pour les entreprises implantées en zone 2 (Région des Plateaux et les autres préfectures de la région maritime ne faisant pas partie de la Zone 1) ou zone 3 (Région Centrale) et,
- ✓ 30% pour les entreprises implantées en zone 4 (Région de la Kara) ou zone 5 (Région des Savanes)

Ce crédit ne s'applique que sur chacune des **cinq (5) années à compter de l'octroi de l'agrément.**

■ Crédit d'Impôt reportable non remboursable à la formation

- ✓ 10% des dépenses engagées pour les entreprises implantées en zone 1
- ✓ 15% des dépenses engagées pour les entreprises implantées en zone 2 ou 3
- ✓ 20% pour les entreprises implantées en zone 4 ou 5

Ce crédit ne s'applique que sur chacune des **cinq (5) années à compter de l'octroi de l'agrément.**



LES AVANTAGES FISCAUX

Les avantages accordés

Durée des avantages

■ Crédit d'impôt proportionnel à la création d'emplois

Montant forfaitaire de :

- ✓ 240 000 FCFA (Zone 1)
- ✓ 360 000 FCFA (Zone 2 et 3)
- ✓ 480 000 FCFA (Zone 4 et 5)

Ce crédit ne s'applique que sur chacune des **cinq (5) années à compter de l'octroi de l'agrément.**

■ Exonération portant sur la taxe foncière

✓ Les entreprises agréées implantées dans les zones 2 à 5 sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Pour une **durée égale à cinq périodes de douze mois à compter de la date d'obtention de l'agrément.**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Conditions et avantages des régimes spéciaux

Régime de la
Zone Franche du
textile

Conditions d'éligibilité et
Avantages

Conditions d'éligibilités souples au statut de la zone franche du textile pour les nouvelles et anciennes entreprises



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Promotion
de l'Investissement



Conditions d'éligibilité au statut de la zone franche textile

Sont éligibles au statut de zone franche industrielle dans le secteur du textile et de l'habillement, les entreprises qui entrent dans au moins une des catégories ci-dessous:

- Les entreprises à **forte intensité de main d'œuvre nationale**;
- Les entreprises **utilisant des matières premières locales**;
- Les entreprises **pratiquant la sous-traitance internationale**;
- Les entreprises produisant les intrants pour les entreprises énumérées Ci-dessus

Avantages offerts par le régime du code du textile aux nouvelles et anciennes entreprises

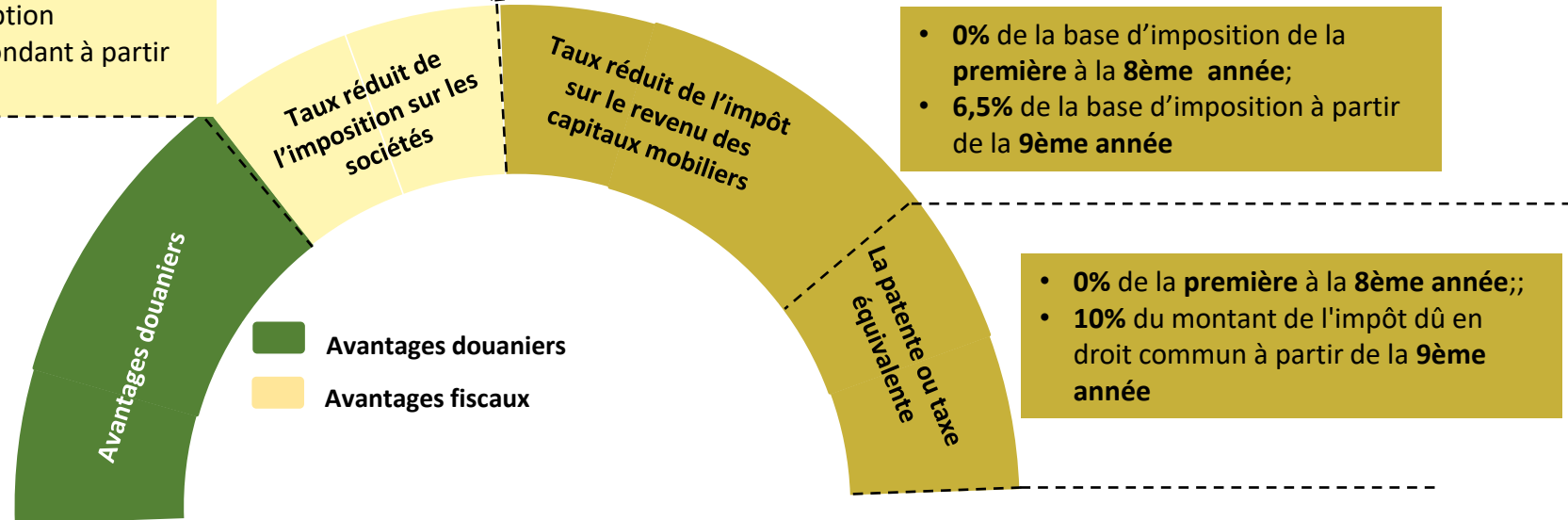


RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Promotion
de l'Investissement

- **0%** de la base d'imposition de la **première** à la **8ème année**;
- **10%** de la base d'imposition ou paiement du minimum forfaitaire de perception proportionnellement correspondant à partir de la **9ème année**.

- Exonération des droits de ports (droits de douane et redevances statistiques), à l'exception des prélèvements communautaires
- Dispense du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du prélèvement au titre des acomptes IS-IRPP catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)



Secteurs éligibles :

secteur du textile et de l'habillement

Le Togo est un réformateur de premier plan reconnu au niveau international



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Les principales procédures administratives en 30 jours et pour moins de 50 000 FCFA



Création d'entreprise
Coût : 34 250 FCFA
Durée : 4 heures

Obtention d'un permis de séjour
Coût : 200 000 FCFA /an
Temps nécessaire : 14 jours

Permis d'entrée sur le territoire pour travailler
Coût : 5000 FCFA / 3 mois
Délai : 10 jours

**Approbation des régimes économiques
spéciaux**
Coût : 500 000 FCFA
Délai : 30 jours

Opérations de transfert de propriété
Coût : 35 000 FCFA
Durée : 24 heures

Obtention d'un visa pour le contrat de travail
Coût : 2000 FCFA
Délai : 10 jours

Autres réformes réalisées



Exécution des contrats



Le délai moyen de traitement des litiges commerciaux est passé de 255 jours en 2019 à 60 jours en 2021.



Paiement des impôts



Suppression d'une dizaine d'impôts, exonération sur les 2 premières années de la Taxe Professionnelle Unique et de brevet.



Commerce transfrontalier



Dématérialisation complète des différentes opérations douanières.



**Protection des investisseurs
minoritaires**



Adoption en 2021 d'une loi modifiant le Code de procédure civile pour assurer une protection efficace suffisante à cette catégorie d'investisseurs lors des procès.